

HEBERGEMENT DES ELEVES INTERNES LE DIMANCHE SOIR

Le dimanche soir, le service d'hébergement est réservé exceptionnellement aux élèves qui **résident à grande distance d'Aurillac** (hors département) et/ou qui ne disposent pas de solution de transport les lundis matins.

La demande est motivée par écrit auprès du Proviseur du lycée. Cette demande permettra l'accès au dortoir, **Rue Docteur Chibret** (porte accès côté self).

Cet hébergement est réservé aux **élèves internes garçons** uniquement et **doit être régulier**.
Les élèves ne disposent pas de service de restauration (dîner le dimanche soir), ni d'infirmerie.

L'accueil des élèves à l'internat se fait de 20h à 21h.

En cas d'absence ou de retard, les responsables ou l'élève majeur s'engagent à prévenir en impérativement le personnel de garde au 06 08 67 84 85.

Tous les élèves sont hébergés dans **un seul dortoir (B1.1)** et doivent signaler obligatoirement leur arrivée à l'assistant d'éducation.

Les élèves doivent se munir d'un duvet et de leur nécessaire de toilette.

Nom de l'élève :

Classe :

Prénom :

Numéro téléphone :

Nom responsable 1 :

Numéro téléphone :

Nom responsable 2 :

Numéro téléphone :

Heure d'arrivée à renseigner obligatoirement:

Vu et pris connaissance à :

le :

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève